

Convention sur l'interdiction de l'Emploi, le Stockage, la Production et le Transfert des Mines Antipersonnel et sur leur Destruction .

9^{ème} Assemblée DES ETATS PARTIES.

24-28 Novembre 2008

GENEVE

DECLARATION DE LA DELEGATION DU BURUNDI

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs les Participants,

La République du Burundi a signé la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'Emploi, le Stockage, la Production et le Transfert des Mines Antipersonnel et sur leur Destruction le 03 Décembre 1997 et l'a ratifiée le 22 juillet 2003.

La date de la mise en vigueur de cette Convention pour le Burundi est le 1^{er} Avril 2004.

Conformément à l'article 4 de la Convention, qui précise que :
« Chaque Etat partie s'engage à détruire tous les ~~stocks de mines~~ antipersonnel dont il est propriétaire ou détenteur ou qui sont sous sa juridiction ou son contrôle ; ou à veiller à leur destruction, dès que possible, au plus tard quatre ans après l'entrée en vigueur de la présente convention pour cet état partie »

Cet engagement est aujourd'hui, pour la Nation Burundaise une réalité, puisque le lundi 17 mars 2008, le Burundi a honoré ses engagements vis à vis de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ratifiée par la République du Burundi le 22 juillet 2003, et entrée en vigueur le 1er Avril 2004, en détruisant la totalité de son stock comprenant 664 mines antipersonnel dont 591 sont des POMZ 2M et 73 sont des TS 50 détenues toutes par la Force de Défense Nationale (FDN).

Conformément également à l'article 5 alinéa 1 de la convention, qui stipule que « Chaque Etat partie s'engage à détruire toutes les

mines antipersonnel dans les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle, ou à veiller à leur destruction, dès que possible, et aux

Plus tard dix ans après l'entrée en vigueur de la présente Convention pour cet Etat partie ».

Les résultats obtenus aujourd'hui sont très encourageants.

En effet:

- 99,1 % des zones suspectes nettoyées d'Avril 2005 à Octobre 2008 et ces terres ont été remises aux propriétaires
- 1638 résidus explosifs de guerre (ERW) ont été détruits.
- 2 zones non encore traitées sur un total de 235 zones suspectes
- × 24 mines antipersonnel ont été découvertes et détruites sur place
- 0,5 % de la population est directement affectée par la présence de cette menace ;
- Le gel des activités agricoles et pastorales qui était à 65% a été réduit de 64%
- 1561 victimes ont été répertoriées avec 84% de victimes blessées et 16% de victimes décédées.

Le défi que le Burundi s'est imposé, est d'avoir un « **pays libre de mines** » conformément à l'Action 17 du plan d'Action de Nairobi qui stipule que « les Etats parties intensifieront et accéléreront leurs efforts pour s'acquitter le plus efficacement et le plus rapidement possible des obligations qui leur incombent en vertu du paragraphe 1 de l'article 5, pendant la période **2005-2009** ».

Toutefois, il reste encore une incertitude quant à la présence éventuelle de quelques mines proche de la « réserve naturelle de la KIBIRA » qui est encore une zone d'insécurité. Cependant, la probabilité reste faible et nous arrivons à 99,1% des zones suspectes répertoriées nettoyées

NOUS SOULHAYONS LE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE POUR LE MAINTIEN ET LE NETTOYAGE DE DIVERSES ZONES
Monsieur le Président, *nouvelles zones suspectes identifiées au cours de la 1ère réunion du mois de Novembre à des conflits armés observés en 2007 et 2008.*
Excellences,
Mesdames, Messieurs les Participants ;

~~Le projet de loi portant mise en œuvre de la convention sur l'Interdiction de l'Emploi, du stockage, de la production et du Transfert des mines antipersonnel et sur leur Destruction a été adopté respectivement par l'Assemblée Nationale et le Sénat en date du 25 et 28 septembre 2008. La promulgation de cette loi par le Président de la République est proche.~~

BURUNDI

- ACTION HUMANITAIRE CONTRE LES MINES ET LES RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE

PROGRAMME D'EDUCATION POUR LA PREVENTION DES ACCIDENTS PAR MINES

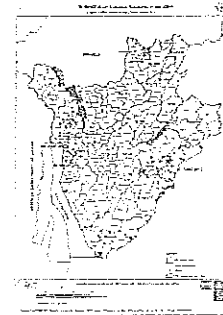
- Entre Août 2005 et Mars 2007, Handicap International Belgique (HIB) et Dan Church Aid (DCA) ont sensibilisé les Communautés Rurales avec 315.000 personnes. Voici les pourcentages des bénéficiaires :
- Femmes : 35%
- Hommes : 41%
- Enfants : 24%

EVOLUTION DU DEMINAGE AU BURUNDI

- Année 2005: cette année a été caractérisée par l'Éducation aux dangers des Mines et Engins non explosés ainsi que l'Enquête Générale Communautaire pour identifier les zones suspectes dans tout le pays. Elle a commencé en Mai 2005 et 235 zones suspectes ont été identifiées et les activités de déminage ont débuté proprement dit avec l'année 2006.
- Les zones suspectes ont été localisées surtout dans certaines provinces faisant frontière avec la Tanzanie, la RDC et sur la lisière du parc de la « KIBIRA »

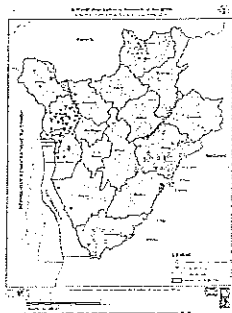
Carte des zones suspectes :2005

- L'Année 2005



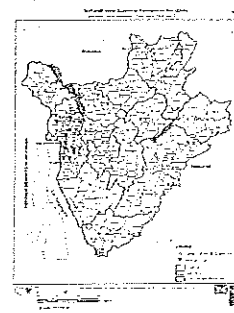
Zones nettoyées :2006 sont à 40%

- Carte



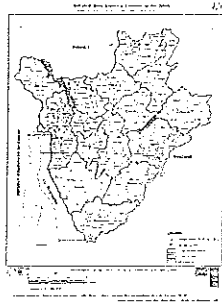
Zones nettoyées:2007 sont à 90%

- Carte



Zones nettoyées:2008 sont à 99,1%

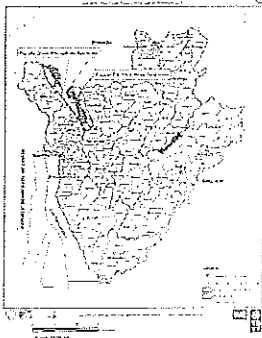
■ Carte:



Nouvelles zones suspectes

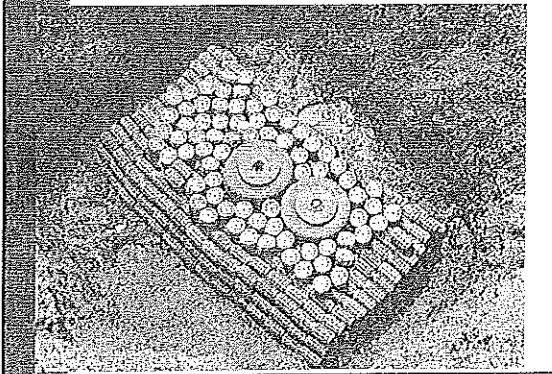
- Nous arrivons à 99,1% du nettoyage des 235 zones suspectes qui ont été identifiées et marquées en 2003.
- Mais suite à la persistance des hostilités du mouvement FNL particulièrement dans et autour de la Kibira. Jusqu'à aujourd'hui, une enquête vient d'être menée par la FSD nous venons d'identifier durant la première quinzaine du mois de Novembre 2008, 53 nouvelles zones suspectes sur les collines faisant frontières avec le parc de la Kibira. Les collines les plus affectées sont celles se trouvant à l'Ouest du Parc de la Kibira. Du fait que le projet du PNUD/ Burundi qui appuie l'action contre les mines au sein du pays vient de clore ses activités, nous sollicitons alors le concours de la communauté internationale pour nous soutenir dans le nettoyage de ces nouvelles zones suspectes sans oublier la dépollution dans les prochains jours de l'intérieur des réserves de la Kibira et de la Rukoko qui ont été depuis longtemps inaccessibles suite à l'insécurité causée par les FNL.

LES ZONES SUSPECTES RECENTES



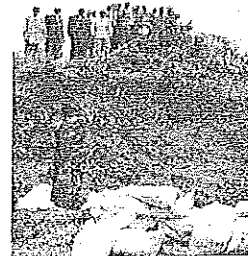
DESTRUCTION DU STOCK DE MINES ANTIPERSONNEL

■ Photo de mines antipersonnel à détruire



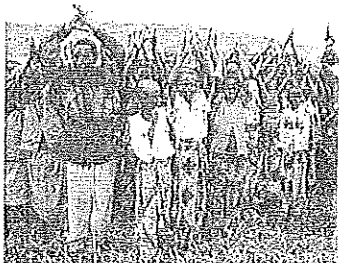
Visite d'un fourneau de destruction par le Chef de l'Etat

■ Photo



Applaudissement après
l'explosion d'une mine lors d'une
cérémonie de destruction

■ Photo



LEGISLATION NATIONALE

- La loi portant mise en œuvre de la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction a été adoptée respectivement par l'Assemblée Nationale et le Sénat en date du 25 et 28 septembre 2008. En date du 10 Octobre 2008, cette loi a été promulguée par le Président de la République

INAUGURATION DE LA DAHMI

- Je voudrais enfin signaler ici qu'au cours de cette année 2008, il y a eu l'inauguration officielle de la Direction de l'Action Humanitaire contre les mines et engins non explosés (DAHMI) par le Ministre de la Sécurité Publique en présence du Directeur de Pays PNUD Burundi

Voici quelques photos en rapport

■ Photo



Photos en rapport

■ photo



Je vous remercie